



Mines Alert Canada

RAPPORT ANNUEL 2011

Conseillers

Stephen Hazell
Isobel W. Heathcote, D. Ph.
Ovide Mercredi
Donna Mergler, D. Ph.
Peter J. Usher
L'honorable Lois M. Wilson, ministre
Alan Young

Conseil d'administration

Co-présidentes : Laura Calm Wind, Thunder Bay, Ontario
Marilyn Crawford, Godfrey, Ontario
Trésorière : Earl Commanda, Ottawa, Ontario
Secrétaire : Kevin O'Reilly, Yellowknife, T. N.-O.
Directeurs : Ken Luckhardt, Toronto, Ontario
Armand MacKenzie, Sept-Îles, Québec
Jennifer Simard, Kapuskasing, Ontario
Neskie Manuel, Chase, British Columbia (décédé)
Ian Thomson, Ottawa, Ontario
Jean Symes, Ottawa, Ontario
Anne Sam, Fort St. James, C.-B.
Bruce Maclean, Winnipeg, Manitoba
Tracy Glynn, Fredericton, N.B.

Membres en 2011

L'Alliance de la Fonction publique du Canada
Ami(e)s de la Terre
Bathurst Sustainable Development
Bedford Mining Alert
Canadian Environmental Law Association (CELA)
Centre for Longterm Environmental Action Newfoundland/
Labrador (CLEANf/Ld)
Développement et Paix
Friends of the Stikine Society
Fonds humanitaire des Métaux
Fonds de justice sociale des travailleurs et travailleuses de
l'automobile
Inter Pares
International Institute of Concern for Public Health
(IICPH)
Kairos : initiatives canadiennes œcuméniques pour la justice
Mixedwood Forest Society
La Nation Innu
Nature Canada
Northwatch
Rivers Without Borders
Sierra Club of Canada
Société pour la nature et les parcs (SNAP)
Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)
Yukon Conservation Society (YCS)



Le personnel de Mines Alertes : de gauche à droite, la coordonnatrice du programme d'Amérique Latine Jen Moore, le coordonnateur aux communications et à la sensibilisation Jamie Kneen, le coordonnateur du programme canadien Ramsey Hart, la coordonnatrice à la recherche Catherine Coumans et la coordonnatrice au développement des ressources et à l'administration Susan Murdock.



MiningWatch Canada Mines Alertes

City Centre Building, Suite 508
250 City Centre Avenue
Ottawa, Ontario, Canada K1R 6K7
tel. +(613) 569-3439
fax: +(613) 569-5138
e-mail: canada@miningwatch.ca
url: www.miningwatch.ca

Qu'est-ce que Mines Alerte Canada?

Mines Alerte Canada a été créé en 1999 par des groupes environnementaux, syndicaux et autochtones du Canada désireux d'institutionnaliser leur travail sur les questions minières, ainsi que par des groupes canadiens de développement international, de justice sociale et de défense des droits de la personne intéressés à soutenir des organismes partenaires et des collectivités des pays du Sud aux prises avec des incursions et des abus découlant de l'activité d'entreprises minières canadiennes.

Mines Alerte repose sur le principe selon lequel les problèmes nationaux et internationaux ne peuvent pas être traités isolément mais, bien au contraire, leur résolution est interdépendante. L'organisme a été mis sur pied afin de créer et renforcer des réseaux mondiaux visant à soutenir les collectivités touchées par les activités minières et à susciter des réformes permettant de prévenir et de sanctionner les pratiques minières irresponsables et de se pencher sur les abus actuels et passés.

Mines Alerte est devenu une voix prépondérante dans l'élaboration de politiques minières susceptibles d'obliger les entreprises à rendre des comptes, peu importe qu'elles mènent leurs activités au Canada ou qu'elles commettent des exactions à l'étranger. Son conseil d'administration et son personnel possèdent les connaissances et l'expérience voulues dans les domaines des politiques et des campagnes environnementales, de l'organisation communautaire et syndicale, du développement économique communautaire, de la cueillette de fonds, de la gestion des organisations, du développement international, de la solidarité internationale et des droits des peuples autochtones.

Ce qui guide notre travail

Nous croyons au principe du consentement préalable, donné librement en connaissance de cause, par les collectivités autochtones avant que des activités de développement minier soient menées sur leurs territoires ancestraux. Nous croyons aussi à la nécessité d'assurer la protection du capital naturel et de la santé de l'environnement pour les futures générations.

Nous offrons des conseils aux collectivités aux prises avec les effets de l'activité minière, et nous les aidons à obtenir l'aide technique et l'écoute dont ils ont besoin pour défendre leurs intérêts. Nous répondons régulièrement à des demandes d'information de la part d'organismes, de collectivités, de Premières Nations, de médias, de cinéastes, d'investisseurs et d'étudiants.

Nous facilitons l'établissement de liens et d'échanges entre les collectivités touchées par l'activité minière et les organismes qui les représentent et travaillent avec elles, de façon à ce qu'ils puissent partager leurs expériences, leurs idées, leurs succès et leurs défis et qu'ils puissent apprendre directement les uns des autres. Ainsi, ils ne sont pas obligés de lutter dans l'isolement.

Nous collaborons, avec d'autres organismes réunis en coalitions et en groupes de travail autour d'objectifs communs, à construire des réseaux de partage d'information et d'idées ainsi que des relations de travail entre les organisations.

Nous menons des recherches crédibles en réponse aux demandes de collectivités et d'autres organismes intéressés.

Nous revendiquons des changements réglementaires – notamment à l'égard des entreprises minières canadiennes ayant des activités internationales. Nous avons appris avec le temps que l'environnement ne peut pas être protégé sans une solide réglementation soutenue par un personnel suffisant. Il arrive parfois que cette préoccupation à l'égard des politiques publiques nous amène à engager des poursuites judiciaires et à participer à des évaluations environnementales et à d'autres processus administratifs.

Nous participons, avec des représentants de l'industrie et des gouvernements, à de nombreuses initiatives « multisectorielles ». Nous sommes l'un des membres fondateurs de l'Initiative nationale pour les mines orphelines ou abandonnées et du Réseau canadien sur la reddition de comptes des entreprises. Nous sommes membre du Conseil canadien pour la coopération internationale et, à ce titre, nous respectons son Code d'éthique.

Nous considérons que l'industrie minière est essentiellement une industrie de gestion des déchets qui entraîne des bénéfices à court terme et des conséquences à long terme. Jusqu'à ce que les ressources en métaux aient été épuisées et que notre capacité de recyclage et l'efficacité de nos matériaux aient atteint notre niveau de consommation, l'activité minière se poursuivra. Cependant, elle doit être encadrée par des normes beaucoup plus sévères et ne doit pas avoir la possibilité de relier ses coûts les plus importants et ses responsabilités à la population ainsi qu'aux générations futures.

Nous considérons que soulever des questions sur les répercussions des projets miniers ainsi que sur la capacité des gouvernements à les surveiller et les contrôler constitue un important service public, que nous sommes fiers d'offrir.

Points saillants de l'année 2011

Réforme des politiques dans le but de stopper – et de prévenir – l'activité minière irresponsable au Canada

Protéger la qualité et la disponibilité de l'eau

L'assèchement des sources d'eau et la pollution de l'eau sont autant d'exemples de répercussions possibles de l'activité minière irresponsable. Ces problèmes augmentent en importance à la faveur de la demande accrue de minéraux qui pousse les entreprises à étendre leurs activités jusque dans les bassins versants sensibles.

Outre l'éducation du public et les pressions que nous exerçons sur les autorités pour protéger des plans d'eau irremplaçables, nos efforts en vue de protéger ces plans d'eau comprennent plusieurs stratégies :

- la participation à l'évaluation environnementale des projets proposés ;
- la recherche et la présentation à l'industrie et aux organismes gouvernementaux d'articles sur les enjeux liés à l'eau ;
- l'élaboration de politiques et la participation à des consul-

tations afin de remettre en question l'existence et l'utilisation de l'annexe 2 du Règlement sur les effluents des mines de métaux (REMM) en vertu de la Loi sur les pêches, qui permet à une entreprise de déverser des stériles miniers dans des eaux poissonneuses en autant qu'il existe un plan de compensation approuvé.

Intégrité de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale

L'examen parlementaire tant attendu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE) a finalement débuté à la fin d'octobre lorsque le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes a ouvert ses audiences, pour les clore à peine un mois plus tard. Jamie Kneen a témoigné au nom de Mines Alerte et a également coordonné la mobilisation des groupes environnementaux dans l'ensemble du Canada à titre de co-président du caucus de la planification et des évaluations environnementales au sein du Réseau canadien de l'environnement.

Tenir les entreprises minières canadiennes responsables de leurs activités internationales

Ouvrir le dialogue avec les actionnaires et attirer l'attention sur les activités internationales des entreprises canadiennes

À titre de membre de la Coalition contre l'activité minière injuste au Guatemala (CAMIGUA), qui s'intéresse particulièrement à la mine Marlin de Goldcorp, nous sommes engagés dans l'analyse de l'évolution de la situation, l'aide au travail de délégation, la gestion des processus de plainte, la préparation d'actions urgentes, le travail médiatique, l'intervention à l'assemblée annuelle des actionnaires de l'entreprise ainsi que la coordination avec les étudiants, les chercheurs et les groupes de la société civile au Canada et à l'échelon international.

En consultation avec d'autres membres de la CAMIGUA et avec l'accord des partenaires de la région touchée, nous avons élaboré une résolution des actionnaires qui a été présentée à l'assemblée annuelle de 2011 de Goldcorp. Cette résolution réclamait la suspension de la mine en accord volontaire avec les mesures de précaution de la Commission interaméricaine des droits de l'homme, ainsi qu'un arrêt des acquisitions de terres, des activités d'exploration, de l'expansion de la mine et de la conversion des permis d'exploration en permis de production, et ce, sur la base des recommandations d'une évaluation des droits de la personne commanditée

par l'entreprise. Cette initiative a réussi à susciter une attention médiatique significative et une mobilisation de la base. Les votes en faveur de la résolution ont atteint 6 p. cent, ce qui est suffisant pour nous assurer de pouvoir présenter à nouveau une résolution des actionnaires aux prochaines assemblées.

Carlos Amador, du Comité environnemental de la vallée de Siria, au Honduras, s'est rendu à Vancouver pour participer à des activités de formation ainsi qu'à l'assemblée générale annuelle de Goldcorp, où il s'est adressé aux actionnaires. « L'entreprise devrait reconnaître les impacts négatifs de ses opérations et entendre nos préoccupations, a déclaré Amador. Les membres de cette assemblée manquent de conscience. »

En septembre 2011, l'indice Dow Jones de durabilité a également retiré Goldcorp de sa liste. Nous avons réussi à confirmer que les problèmes liés à la mine Marlin au Guatemala ont été pris en compte dans l'évaluation du rendement de l'entreprise.

Notre victoire en Cour suprême se prolonge...

Un mot pour vous informer des modifications qui seront apportées au processus d'examen environnemental fédéral pour le projet d'exploration uranifère Matoush. Le 21 janvier 2010, la Cour suprême du Canada (CSC) avait rendu sa décision dans la cause de Mines Alerte Canada contre le Canada (Ministre des Pêches et Océans). Cette décision avait pour effet de modifier la façon dont les portées des projets sont établies dans le cadre des évaluations environnementales effectuées en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE).

Par conséquent, l'évaluation environnementale portera désormais sur l'ensemble des activités et composantes constituant le projet d'exploration uranifère, alors qu'initialement l'examen fédéral ne devait porter que sur la rampe souterraine, les infrastructures connexes et le site du campement minier.

– Lettre de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale à Strateco Resources, juillet 2010

Les mécanismes de plainte du gouvernement canadien

En 2011, nous avons participé au dépôt de trois plaintes au « Point de contact national » (PCN) du gouvernement canadien pour les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Notre plainte concernant les violations des droits de la personne à la mine Porgera de Barrick Gold en Papouasie-Nouvelle-Guinée est l'une des rares occasions où le PCN entreprend un processus en médiation.

Dans le cas du projet Oyu Tolgoi de la société Ivanhoe en Mongolie, la réponse du PCN a contrevenu à ses propres politiques et aux principes directeurs de l'OCDE en se prononçant sur la qualité de l'évaluation environnementale d'Ivanhoe.

Enfin, la façon dont le PCN a géré la plainte contre la mine Marlin de Goldcorp met en lumière l'interprétation minimaliste canadienne de son mandat dans ce domaine. En effet, le PCN a clos le dossier de plainte sans déterminer si l'entreprise avait ou non respecté les normes internationales dont le gouvernement canadien fait la promotion.

Cette année a aussi été témoin de la première activité du conseiller en responsabilité sociale des entreprises (RSE) pour l'industrie extractive, une fonction établie en 2009 dans le cadre de « Renforcer l'avantage canadien », la stratégie de RSE du gouvernement canadien pour les sociétés extractives canadiennes présentes à l'étranger. Nous n'avons pas participé directement au dépôt de plaintes et nous avons critiqué fortement le mandat du conseiller en RSE que nous considérons comme moins rigoureux et plus inefficace que le processus de l'OCDE.

Le seul mécanisme d'application de la loi que possède le Canada

En juillet 2011, la GRC effectuait une descente dans les bureaux de Blackfire Exploration Ltd à Calgary, en Alberta. Cette vérification faisait partie d'une enquête mise en branle après que Mines Alerte et huit autres groupes de la société civile eurent remis de l'information à la GRC en 2010 afin qu'elle puisse lancer une enquête en vertu de la Loi sur la corruption d'agents publics étrangers. L'entreprise avait admis avoir acheminé de l'argent au maire de Chicomuselo, dans le Chiapas, au Mexique. Le dirigeant communautaire Mariano Abarca, qui avait mené l'opposition aux activités minières de Blackfire, a été assassiné le 27 novembre 2009; plusieurs employés et agents contractuels de Blackfire ont été arrêtés en lien avec ce meurtre. La descente de la GRC a été suivie d'une remarquable couverture nationale sur les accusations de corruption et l'assassinat de Mariano Abarca.

Des normes internationales se mettent en place grâce à l'Initiative pour une assurance minière responsable (IRMA)

Des progrès ont été faits cette année quant à l'ébauche des normes dont la version finale devrait être terminée avant la fin de 2012 et qui constituera le cœur d'une « norme de l'activité minière responsable ». On a aussi commencé à élaborer un système de vérification qui sera un aspect intrinsèque de cette norme.

Collaboration avec des communautés autochtones du Canada

Le Tsilhqot'in National Government (C.-B.) et le projet de mine Prosperity : une lutte inachevée

Le Tsilhqot'in National Government (TNG) s'oppose à ce projet depuis les années 1990. À la fin de 2009 et au début de 2010, Mines Alerte a participé aux audiences de la commission d'examen à la demande de la Première nation Xenigwet'in et du TNG. Le rapport de la commission d'examen nous a donné raison sur plusieurs points : les répercussions du projet sur l'habitat des poissons seront significatives, le traitement des eaux qui devra se prolonger dans l'avenir créera un fardeau considérable pour la province et le plan de compensation de l'habitat qui est proposé a peu de chances de succès. En novembre de la même année, le Cabinet fédéral a décidé de ne pas permettre au projet d'aller de l'avant tel que proposé.

Au cours de l'année 2011, nous avons soutenu les efforts du TNG pour convaincre le gouvernement fédéral de ne pas permettre à Taseko Mines de présenter un nouveau projet de mine révisé. En novembre, en dépit de solides arguments contraires, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE) annonçait pourtant qu'une nouvelle commission d'examen étudierait la nouvelle proposition.

Le président du TNG et chef tribal Joe Alphonse a réagit immédiatement : « Nous espérons de la part du gouvernement canadien qu'il pose le geste honorable de refuser une autre évaluation environnementale à la compagnie. » Il a poursuivi son commentaire en disant craindre que l'industrie

ait une trop grande influence à Ottawa.

Le « cercle de feu » du nord de l'Ontario

Le « cercle de feu » est une région du nord de l'Ontario qui a connu une rapide croissance de l'exploration minérale et de développements potentiels au cours des dernières années.

Deux projets, soit le projet de chromite de Cliffs et le projet de cuivre et nickel de Noront, ont entrepris le processus d'évaluation environnementale. Ce sont deux projets complexes et de grande envergure, qui nécessitent un développement massif des infrastructures, une alimentation en électricité et des installations de traitement.

Malheureusement, le gouvernement fédéral n'a pas retenu nos recommandations à l'effet de tenir une évaluation environnementale stratégique régionale. À la mi-octobre, l'ACEE annonçait que le projet de chromite Cliffs, le premier à atteindre cette étape, était sur le point d'entreprendre un processus d'évaluation environnementale complet – un processus plus étroit, moins rigoureux et moins participatif qu'une commission d'évaluation.

Débat sur l'exploitation minière uranifère au Nunavut

Au début de 2011, le gouvernement du Nunavut invitait la population à se prononcer en tenant trois consultations communautaires et en créant un nouveau site web afin d'évaluer sa politique en matière d'exploitation minière de l'uranium. Invité à prendre la parole lors de ces sessions, Mines Alerte y a présenté, chaque fois, de solides et crédibles perspectives critiques sur l'industrie de l'uranium.

Le projet ressuscité de mine d'uranium Kiggavik, qui est actuellement soumis à une évaluation environnementale par le Nunavut Impact Review Board, a été rejeté d'une manière retentissante par la collectivité de Baker Lake à la fin des années 1980. Le nouveau promoteur, la société française Areva, a travaillé avec acharnement pour obtenir un appui local en faveur du projet.

Nous avons collaboré avec le seul organisme environnemental du Nunavut, Nunavummiut Makitagunarningit (« Makita »), afin d'offrir une perspective critique sur le processus et sur les lignes directrices pour la façon dont le projet sera évalué. Makita et d'autres intervenants continuent d'être fortement préoccupés par le projet, leurs inquiétudes allant de la capacité des organismes de réglementation territoriaux et fédéraux à bien surveiller et contrôler les répercussions immédiates et à long terme du projet à la gestion à long terme des résidus miniers radioactifs contaminés.

Notre travail au Nunavut nous a donné l'occasion de collaborer avec l'organisme Pauktuutit, l'association des femmes Inuites, à qui nous avons fourni des renseignements sur le processus d'évaluation environnementale et dont nous avons soutenu la participation.

L'accent sur les Philippines

Le Forum asiatique sur la responsabilité sociale des entreprises a invité Catherine Coumans à participer à son importante conférence. Cette invitation lui a aussi permis de visiter des collectivités locales sur trois îles marquées par une forte opposition à des projets miniers canadiens (à diverses étapes

de développement) et une montée des conflits et de la répression. À Romblon, elle a collaboré avec des militants locaux et nationaux afin de documenter la situation sur l'ensemble de l'île; à Palawan, elle a documenté la situation toxique due à la présence de la mine de MBMI Resources.

Recherche et publications

Economic Analysis of Ring of Fire Chromite Mining, par Joan Kuyek, commanditée par Mines Alerte Canada : ce rapport soulève d'importantes questions sur la viabilité et les bénéfices potentiels du développement des dépôts de chromite dans le nord de l'Ontario. Compte tenu des crédits d'impôts pour dépenses massives en capital de départ ainsi que d'un congé fiscal de dix ans, Joan Kuyek s'interroge sur les revenus dont l'Ontario bénéficiera réellement.

Review of Tailings in Lakes : ce document préparé pour l'International Conference on Acid Rock Drainage (ICARD) de 2012 analyse l'incertitude et les risques à long terme considérables qui sont associés à l'utilisation des lacs comme sites de déversement de déchets toxiques. Co-écrit par Ramsey Hart et Rachele Gendron, stagiaires chez nous dans le cadre du programme pour les jeunes Horizons Sciences d'Environnement Canada.

Document présenté à la conférence internationale Sudbury Mining and the Environment : un examen du cadre réglementaire et stratégique pour l'entreposage de déchets miniers dans les lacs et autres plans d'eau naturels, présenté lors d'un forum réunissant surtout des gens de l'industrie et commandité en partie par l'Ontario Mining Association.

Out of Our Depth : une étude de cas sur un projet novateur d'extraction minière dans les grands fonds marins de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, où la société minière canadienne Nautilus Minerals Inc. est prête à se lancer dans l'extraction sans précédent d'or et de cuivre dans les profondeurs de la mer de Bismarck.

Whose development? Mining, local resistance and development agendas : un examen des intérêts et du discours de divers intervenants dans le débat sur « l'activité minière et le développement » dans le contexte des luttes des collectivités locales pour protéger la base de leurs moyens de subsistance et déterminer leur propre avenir.

Occupying Spaces Created by Conflict (dans Current Anthropology) : un examen du rôle des anthropologues, des organismes de développement et des entreprises d'investissement social responsable dans les conflits entre les Autochtones de la nation Ipili et la mine d'or Porgera Joint Venture dans les hautes terres de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Commentaires sur le projet de principes directeurs des Nations Unies pour la mise en œuvre du cadre « Protéger, respecter et remédier », mis au point par John Ruggie, le représentant spécial du Secrétaire générale (RSSG) de l'ONU sur la question des entreprises et des droits de la personne : notre analyse indique que le projet de principes directeurs, version 2011, ne tient pas la promesse offerte par le cadre des NU mais qu'il constitue au contraire un recul par rapport aux solutions préalablement reconnues comme réalisables.

Communications et médias sociaux

Notre site web a été refondu pour mettre en évidence les secteurs d'intérêt particulier et accroître le contenu audiovisuel. Nous avons aussi établi une forte présence sur Facebook (plus de 1800 « amis ») et sur notre compte Twitter (plus de 2220 abonnés), ce qui nous permet de réunir les médias, la société civile et l'industrie, ainsi que les personnes intéressées.

Des vidéos maison sont utilisées comme outils pour attirer un auditoire de plus en plus diversifié, par exemple les personnes qui s'intéressent depuis peu à la question minière et les jeunes visiteurs, vers notre site web ou notre canal YouTube. Dans le cas de notre « série Gómez », nous avons créé des pages en anglais et en espagnol pour que ces entrevues soient accessibles dans l'ensemble des Amériques.

Merci à...

Nous tenons à remercier tous les organismes et toutes les personnes qui nous ont aidés au cours de la dernière année, ainsi que tous ceux dont les dons ont contribué à rendre notre travail possible. Nous tenons à rendre hommage publiquement à nos bailleurs de fonds institutionnels dont les noms suivent dans l'énoncé du vérificateur.

À la mémoire de Neskie Manuel

La communauté de MiningWatch a été profondément attristée par le décès de Neskie Manuel en juin dernier. Neskie était membre du conseil de MiningWatch depuis 2010. Tout au long de sa participation au conseil, il a apporté une perspective jeune fortement ancrée dans ses traditions comme membre de la nation Secwepemc de la bande de Neskonlith. D'une grande ouverture d'esprit, Neskie était passionné par la culture et la langue de son peuple. Il était également fasciné par la technologie moderne, qu'il utilisait abondamment, et trouvait des moyens originaux d'allier tradition et modernité. Parmi les exemples de sa créativité, notons la création d'une station de radio communautaire et la réalisation d'une vidéo rigolote à propos de la culture du verre jetable tournée au dépanneur de sa famille et affichée sur YouTube (chercher <ta7ks re cups> sur YouTube). Neskie était profondément préoccupé par trois grands projets miniers au voisinage de Neskonlith et par les répercussions éventuelles de ces projets sur la terre et l'avenir de son peuple. Il travaillait avec Mines Alerte à compiler des dossiers sur ces projets tout en encourageant sa communauté à se tourner vers d'autres pistes de développement. Son leadership a été reconnu lorsqu'il a été élu au conseil de bande et s'est vu confier le dossier des mines.

Neskie nous manque énormément, mais nous sommes reconnaissants pour tout ce qu'il a apporté pendant qu'il était avec nous.



RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres,
MiningWatch Canada / Mines Alerté Canada:

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de MiningWatch Canada / Mines Alerté Canada, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2011, et les états de l'évolution des actifs nets et des revenus et dépenses et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de MiningWatch Canada / Mines Alerté Canada au 31 décembre 2011, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

OHCD LLP

OUSELEY HANVEY CLIPSHAM DEEP LLP
Comptables public enregistrés

Ottawa, Ontario
Le 2 mars 2012

MININGWATCH CANADA / MINES ALERTES CANADA

BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 2011

	2011	2010
ACTIFS À COURT TERME		
Encaisse	137 283 \$	64 040 \$
Investissement à court terme (note 2)	70 375	35 296
Débiteurs	1 745	18 761
À recevoir de Canary Research Institute (note 4)	92 348	119 836
Frais payés d'avance	1 634	2 780
	303 385 \$	240 713 \$
PASSIFS À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	28 319 \$	13 820 \$
Revenu reporté (note 3)	79 809	35 685
	108 128	49 505
ACTIFS NETS		
Fonds de prévoyance - intérieurement affectés (note 5)	132 000	115 000
Fonds de défense juridique - intérieurement affectés (note 5)	25 000	25 000
Actifs nets non affectés	38 257	51 208
	195 257	191 208
	303 385 \$	240 713 \$

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2011

	2011	2010
FONDS DE PRÉVOYANCE		
Solde - début de l'exercice	115 000 \$	65 000 \$
Transfert des actifs nets non affectés (note 5)	17 000	50 000
Solde - fin de l'exercice	132 000 \$	115 000 \$
FONDS DE DÉFENSE JURIDIQUE		
Solde - début de l'exercice	25 000 \$	20 000 \$
Transfert des actifs nets non affectés (note 5)	-	5 000
Solde - fin de l'exercice	25 000 \$	25 000 \$
ACTIFS NETS NON AFFECTÉS		
Solde - début de l'exercice	51 208 \$	89 098 \$
Revenus nets pour l'exercice	4 049	17 110
Transfert au fonds de défense juridique (note 5)	-	(5 000)
Transfert au fonds de prévoyance (note 5)	(17 000)	(50 000)
Solde - fin de l'exercice	38 257 \$	51 208 \$

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2011

	2011	2010
REVENUS		
Subventions	256 826 \$	282 014 \$
Générés par les programmes (note 4)	269 178	214 573
Adhésions, intérêts et autres	15 329	15 549
	541 333	512 136
DÉPENSES		
Coordination des réunions du conseil	30 460	18 767
Programme international	150 024	105 372
Programme interne	71 273	112 144
Programme de création de systèmes réglementaires	94 806	150 455
Programme de communication	96 494	29 950
Administration	94 227	78 338
	537 284	495 026
REVENUS NETS POUR L'EXERCICE	4 049 \$	17 110 \$

MININGWATCH CANADA / MINES ALERTES CANADA

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2011

	2011	2010
ENCAISSE FOURNIES PAR (UTILISÉ POUR)		
EXPLOITATION		
Revenus nets pour l'exercice	4 049 \$	17 110 \$
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	17 016	(12 777)
Dû de Canary Research Institute	27 488	(65 813)
Frais payés d'avance	1 146	(1 454)
Créditeurs	14 449	4 120
Revenus reportés	44 124	(4 231)
	108 332	(63 045)
INVESTISSEMENT		
Rachat (achat) d'investissements à court terme	(35 079)	14 876
CHANGEMENT DE L'ENCAISSE POUR L'EXERCICE	73 243	(48 169)
Encaisse au début de l'exercice	64 040	112 209
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	137 283 \$	64 040 \$

MININGWATCH CANADA / MINES ALERTES CANADA

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
LE 31 DÉCEMBRE 2011

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Organisation

Mining Watch Canada / Mines Alerte Canada a été incorporé sans capital-action le 11 juin 1999 en vertu des lois canadiennes. Mining Watch Canada / Mines Alerte Canada est une organisation non gouvernementale spécialisée dans la promotion du développement responsable des mines et des ressources minérales. Dans ses activités nationales et mondiales, en appui aux organisations locales, Mining Watch Canada / Mines Alerte Canada met l'accent sur l'intégrité économique, sociale, écologique et culturelle. L'organisation fonctionne sur une base non lucrative et n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu fédéral ni à l'impôt provincial.

b) Immobilisations

L'organisation se conforme à la convention comptable qui consiste à inscrire à titre de dépense le coût des immobilisations acquises au cours de l'exercice. Pour le présent exercice, les dépenses liées à l'acquisition d'équipement informatique et de fournitures se chiffraient à néant \$ (2010 : 4 290 \$).

c) Constatation des produits

L'organisation utilise la méthode différée de comptabilisation des contributions.

d) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif et du passif, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des recettes et des dépenses pour la période. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

(e) Instruments financiers

Les investissements à court terme sont classés comme étant détenus jusqu'à maturité et sont comptabilisés au coût plus intérêt accru. Les autres instruments financiers sont enregistrés à leurs quantités reconnues au début moins des réductions de valeur nécessaires.

(f) Affectation des dépenses

L'organisation impute des coûts salariaux directs aux programmes.

2. INVESTISSEMENT À COURT TERME :

L'investissement à court terme consiste en deux certificats de placement garantis encaissable qui vient à échéance le 2 avril 2012 et porte un intérêt à 1 %.

3. PRODUIT REPORTÉ

Le produit reporté représente les subventions reçus avant la fin de l'exercice et qui se rapportent à l'exercice suivant.

4. SERVICES ET TRANSACTIONS APPARENTÉS

Canary Research Institute for Mining, Environment and Health (Canary) a été incorporé sans capital-action le 3 novembre 2003 en vertu des lois canadiennes. Canary est un organisme de bienfaisance enregistré et n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu. Le conseil d'administration de Canary est actuellement composé de deux administrateurs de MiningWatch Canada / Mines Alerte Canada et de trois autres administrateurs. Au cours de l'exercice, 230 099 \$ (2010: 169 844 \$) des revenus générés par les programmes de MiningWatch Canada / Mines Alerte Canada provenaient de Canary. En date du 31 décembre 2011, il existe un montant à recevoir de 92 348 \$ de la part de Canary (2010 : 119 836 \$).

Les comptes de Canary n'ont pas été consolidés dans les états financiers. Voici un résumé de la situation financière de Canary au 31 décembre 2011 et des résultats de sa performance financière pour l'exercice terminé à cette date.

	2011	2010
Canary		
Actifs totaux	162 416 \$	211 715 \$
Passifs totaux	143 482	196 815
Actifs nets	18 934 \$	14 900 \$
Revenus globaux	285 817 \$	185 792 \$
Dépenses globales	281 783	175 808
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	4 034 \$	9 984 \$

5. FONDS INTÉRIEUREMENT AFFECTÉS

FONDS DE PRÉVOYANCE

En cours d'année 2006, l'organisation a décidé de mettre en place un fonds de prévoyance affecté aux fins internes de l'organisation. Le but de ce fonds est de faire face à des changements imprévus dans les finances de l'organisation et d'investir dans des projets pour lesquels aucun financement courant n'est disponible. Pendant l'année, l'organisation a transféré 17 000 \$ (2010 : 50 000 \$) à ce fonds.

FONDS DE DÉFENSE JURIDIQUE

En cours d'année 2009, le conseil d'administration a décidé de mettre en place un fonds de défense juridique affecté aux fins internes de l'organisation. Le but de ce fonds est de fournir des fonds pour des poursuites juridiques liées aux objectifs de l'Institut. Pendant l'année, l'organisation a transféré néant \$ (2010 : 5 000 \$) à ce fonds.

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers comprennent l'encaisse, les investissements à court terme, les débiteurs, les sommes exigibles du Canary Research Institute, ainsi que les comptes créditeurs et les charges à payer. Sauf indication contraire, c'est l'opinion de la direction que MiningWatch Canada / Mines Alertes Canada n'est pas exposée à des risques significatifs de l'intérêt, de la monnaie, ou de crédit résultant de ces instruments financiers et que les montants présentés rapprochent leur valeur juste.

7. ENGAGEMENTS

L'organisation a un engagement de location à l'égard de locaux à bureaux qui expire le 30 avril 2016. Les paiements de location annuels, y compris les coûts de fonctionnement, sont environ 20 000 \$.

8. INFORMATIONS A FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

L'organisation définit son capital en tant que ses actifs nets, qui ne sont pas soumis aux conditions externes. En ce qui a trait à la gestion de son capital, la direction a pour objectif de préserver sa capacité de maintenir son fonctionnement, afin d'être en mesure de continuer à offrir des services conformes à sa mission.

9. DONATEURS INSTITUTIONALES

L'organisation remercie pour leur soutien les organisations suivantes :

- Centre de recherche pour le développement international
- Congrès du travail du Canada
- Fonds de justice sociale des Travailleurs canadiens de l'automobile
- Fonds humanitaire des Métallos
- Inter Pares
- Syndicat des employé-e-s de la fonction publique de l'Ontario
- Primate's World Relief and Development Fund
- Sigrid Rausing Trust
- Wallace Global Fund